



## Lors d'évènements reliés à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés

### PRÉAMBULE

La Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés (FPQGB) est un organisme de bienfaisance dont la mission est de promouvoir et aider la cause des grands brûlés du Québec. Pour ce faire, elle prône une démarche basée sur le respect des règles et droits des personnes et de notre société.

L'objectif principal de ce code de conduite est d'informer les participants, les bénévoles, les organisateurs ou collaborateurs impliqués dans une activité où le nom de la FPQGB est utilisé, des règles à respecter lors du déroulement de ces évènements.

### CODE DE CONDUITE

La FPQGB considère chaque participant, bénévole, organisateur et collaborateur comme étant des ambassadeurs et tient à ce que chacun en reflète une image positive. Elle désire donc que ceux-ci s'engagent à respecter les règles suivantes :

- Traiter toutes les personnes de manière équitable dans le contexte de leur activité, sans distinction de sexe, lieu d'origine, couleur, orientation sexuelle, handicap, religion, croyance politique ou statut économique.
- Se conduire dignement et de façon intègre avec un sain esprit sportif lors de compétitions ou autres activités.
- Respecter le matériel appartenant à l'organisation de l'évènement ainsi que celui des installations où se déroule l'activité. Tous dommages, bris intentionnels ou vols seront facturés au responsable des faits.
- Respecter les officiels, la charte de l'esprit sportif et les règlements spécifiques de l'activité.
- S'abstenir de toute forme de harcèlement dont le harcèlement sexuel et ne pas le tolérer chez d'autres personnes. Les expressions et les images à connotation sexuelle ne sont pas tolérées.
- Respecter la dignité des participants, des bénévoles, des organisateurs ou collaborateurs.
- Avoir uniquement des comportements verbaux ou physiques qui n'entraîneront aucun abus ou harcèlement.
- Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse.

### CONSÉQUENCE EN CAS DE NON-RESPECT

Face à un comportement non respectueux, l'organisation peut prendre toute action qui lui semble adéquate. Cela va d'un simple avertissement à l'exclusion sans remboursement.

Si une personne est sanctionnée, elle se voit automatiquement bannie pour une année de toutes activités reliées à la FPQGB. La suspension pourra être plus longue allant jusqu'à une suspension à vie, selon la gravité des évènements.